

LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES

Créée par Simone de Beauvoir
6 Place Saint-Germain des Prés, 75006 Paris, France

FEMIX'SPORTS

48 avenue du Général Leclerc, 92240, L'Hay-les-Roses, France

COORDINATION FRANCAISE POUR LE LOBBY EUROPEEN DES FEMMES,

6 rue de la Rochefoucauld, 75009, Paris, France

Paris, le 17 février 2012

Objet : 126 ème réunion annuelle générale de l'IFAB (International Football Association Board) du 3 mars 2012.

Lettre ouverte aux membres de l'IFAB

Les enjeux d'une décision remettant en cause la neutralité du sport

« S'il est juste de se montrer sensible aux opinions et philosophies des autres, il est tout autant nécessaire de fixer des règles auxquelles on adhère, et notre préférence va à la Loi 4 » (Brian Barwick alors qu'il était membre de l'IFAB).

Messieurs,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le point 14 de l'ordre du jour placé sous la rubrique **questions diverses** et portant sur le thème suivant : **Loi 4 Equipement des joueurs** : *examiner une mise à jour concernant le 'Hijab' telle que discutée lors du séminaire sur le football à Amman le 24 octobre 2011.*

Or le Comité Directeur de la FIFA, réuni à Tokyo les 16 et 17 décembre, a opté pour la levée de l'interdiction du hijab (James M. Dorsey, *The Turbulent World of Middle East Soccer*, 19 Décembre 2011).

A la différence des autres points à l'ordre du jour devant faire l'objet d'une décision, les enjeux de cette question ne sont pas présentés.

Une approbation de votre part des conclusions du séminaire d'Amman conduirait à accepter le port par des footballeuses d'un costume couvrant la tête et le corps et exprimant leur appartenance religieuse alors que des footballeurs ont été sanctionnés pour avoir manifesté une opinion religieuse sur le terrain. Ce serait la fin de la neutralité du sport

Ne vous laissez pas abuser par la qualification opportuniste de « *culturel* » aujourd'hui attachée au hijab alors que même Madame Farida Shojaee, la vice-présidente du département femme de la Fédération Iranienne de Football contredit cette allégation (« *les officiels de la FIFA ont confondu le hijab religieux avec un costume national, déclarant que si on autorisait la participation avec un hijab islamique, d'autres pourraient demander de se présenter avec leurs costumes traditionnels respectifs* », citée par Duncan Mackay, *Inside the Game*, le 5 avril 2010,).

Il serait indigne de votre commission de se retrancher derrière des faux semblants pour masquer le contournement de la règle 4, en faveur d'un prosélytisme politico-religieux.



La compétition doit demeurer un moment de rassemblement au-delà des différences (politiques, religieuses, raciales, sexuelles) avec un but commun, l'excellence sportive. Au nom du respect des différences va-t-on ouvrir la boîte de Pandore ?

Lorsque les idéologies s'invitent dans le stade, les conséquences en sont toujours désastreuses. Un récent exemple tragique illustre cette évidence : le carnage de Port Saïd avec 74 morts et un millier de blessés suite à des violences à visée politique après un match de football. A juste titre, le président de la FIFA a dénoncé « *l'ingérence politique* », lançant : "***nous ne pouvons pas l'accepter. Le football, c'est pour le peuple, pour la jeunesse, pour donner de l'émotion et de l'espoir. Nous n'accepterons jamais qu'il soit utilisé à des fins politiques***" (4 févr. 2012).

Le Président Blatter pourra-t-il encore dire cela lorsque le mouvement sportif, aura enterré la règle de la neutralité du sport en y introduisant la religion ?

Veillez agréer Messieurs l'expression de notre considération distinguée

Présidente de la LDIF

Présidente de la CLEF

Présidente de Femix'sports

Annie Sugier

Olga Trostiansky

Danièle Salva